

Assurance chômage : Rendre les pauvres encore plus pauvres !

François Hollande et la Cour des comptes passent à l'offensive contre les droits des chômeurs-euses avant même les négociations de la prochaine convention de l'Assurance chômage. Il devrait s'y décider les paramètres d'indemnisation pour les deux années à venir, et le MEDEF compte bien revoir à la baisse ces droits.

Contrairement à ce que prétendent François Hollande et la Cour des comptes, le système français n'est pas le plus généreux d'Europe. A part un plafond d'indemnisation mensuel à 6 200 euros situé au-dessus de la moyenne européenne (6 000 euros), il est dans la moyenne pour le montant des allocations, la durée d'indemnisation, avec un plafond de 24 mois, inférieur à ce qui existe aux Pays-Bas, en Belgique, et égal pour l'Allemagne.

Ce discours vise, de concert avec celui du MEDEF, et sous les pressions de la Commission européenne, à préparer les esprits à de nouvelles économies, sur le dos des chômeurs-euses, pour éponger la dette de l'UNEDIC qui a atteint 26 milliards fin 2015.

Le compte n'est pas bon !

Les recommandations de la Cour des comptes vont toutes dans le même sens : le prix de l'équilibre c'est rendre les pauvres encore plus pauvres. Elle préconise de baisser les allocations chômage alors qu'il est déjà difficile de vivre avec des allocations égales en moyenne à 70 % de l'ancien salaire net ; elle suggère de revoir le principe « un jour cotisé/un jour indemnisé » en baissant le ratio à 0,9 ; et pour terminer, elle propose de passer de 50 à 55 ans, l'âge à partir duquel le/la chômeur-euse peut bénéficier de 36 mois d'indemnisation, alors que les salarié-es sont jeté-es de plus en plus tôt à la rue.

C'est au patronat de payer le déficit !

La coupe est pleine, les véritables assistés, ce sont les patrons qui bénéficient depuis des années d'exonérations, de mannes financières de la part de l'Etat, donc de la collectivité. Ils se voient octroyer, par les gouvernements successifs, des droits exorbitants pour licencier, précariser, allonger le temps de travail, et baisser les salaires. Et les exonérations de cotisations qui leur ont été attribuées n'ont pas contribué à faire reculer le chômage.

Les seules mesures acceptables ce sont l'augmentation des cotisations patronales et une surcotisation sur tous les contrats précaires.

Alors que moins d'un chômeur-euse sur deux est indemnisé, toute révision à la baisse des droits des chômeurs-euses serait purement scandaleuse.

Dans les prochaines semaines, avec les associations de chômeurs-euses et précaires, les organisations syndicales doivent organiser la riposte afin de bloquer de nouvelles mesures régressives et faire reculer patronat et gouvernement.

**144 Bd de la
Villette
75 019 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

